SIVU Ecole « Le Petit Prince »
Séance du 03 mars 2026

Envoyé en préfecture le 10/03/2026
Reçu en préfecture le 10/03/2026
Publié le
ID : 059-255902942-20260303-D2026_6-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU COMITE DU SIVU

DU 03 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six, le trois mars, à dix-sept heures trente, le Comité du SIVU, dûment convoqué, s'est réuni en salle des commissions à la mairie de Lys-lez-Lannoy.

Date de convocation : le 17 février 2026

Nombre de membres en exercice : 8
Nombre de pouvoirs : 0
Nombre de membres présents : 7
Excusés : 1

Présents - Monsieur Michel COLIN, Président ; Monsieur Charles-Alexandre PROKOPOWICZ, Madame Marie-France SEYS, Monsieur Laurent MAIRESSE, Monsieur Emmanuel RICOUART, Monsieur Konrad WALLERAND, Monsieur Emmanuel RICOUART, membres du comité.

Excusée : Madame Christelle BAEYAERT

Secrétaire de séance : Monsieur Emmanuel RICOUART

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

* * *

Envoyé en préfecture le 10/03/2026
Reçu en préfecture le 10/03/2026
Publié le
ID : 059-255902942-20260303-D2026_6-DE

SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS

SUBVENTION ANNUELLE 2026 (7.5)

AMICALE DU PERSONNEL DE LYS-LEZ-LANNOY

En 2006, le Comité du SIVU a adhéré à l'Amicale du Personnel de Lys-lez-Lannoy pour le personnel du SIVU de l'école « Le Petit Prince ».

Pour ce faire, une cotisation de 0,80 % de la masse salariale inscrite au budget est à verser.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, décide d'attribuer la somme de 2 900 € pour l'année 2026 à l'Amicale du Personnel de Lys-lez-Lannoy.

Le comité, le 03 mars 2026
Ouï cet exposé
Adopte les conclusions du rapport
A l'unanimité

Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Pour Extrait Certifié Conforme
Michel COLIN
Le Président

